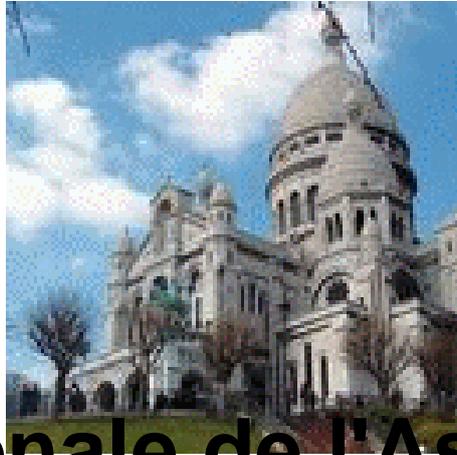


<http://pelerinagesdefrance.fr/Fete-nationale-de-l-Assomption-a-Chartres>



Fête nationale de l'Assomption à Chartres

- Pèlerinages à Notre-Dame - N-D de Chartres -



Date de mise en ligne : mardi 4 août 2015

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Fête de l'Assomption de la Vierge Marie

Fête nationale

14 et 15 août 2015 à Chartres

Chartres, depuis des siècles haut-lieu de pèlerinages à Notre-Dame, fête solennellement l'Assomption de la Vierge Marie, à qui est dédiée la cathédrale. La Vierge Marie y est honorée et priée sous les vocables de Notre-Dame de Chartres, Notre-Dame de la Belle Verrière, Notre-Dame du Pilier et Notre-Dame de Sous-Terre.

Nulle pierre tombale en cette cathédrale, vouée, en sa pureté, à l'Immaculée Conception, à la Très Sainte Mère de Dieu.

<dl class='spip_document_939 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;width:244px;'>

Programme

- Vendredi 14 août

18h Messe, puis à l'issue Transport du Voile chez les Soeurs de Saint-Paul

20h30 Veillée de prière autour du Voile de la Vierge à la chapelle des Soeurs de Saint-Paul, 5 rue Saint-Jacques à Chartres (à 5 minutes de la cathédrale)

- Samedi 15 août

9h15 Messe grégorienne

10h Messe selon la forme extraordinaire du rite romain, en l'église Saint-Aignan

11h Messe solennelle

Fête nationale de l'Assomption à Chartres

14h30 Méditation des Mystères glorieux, à la chapelle des Soeurs de Saint-Paul

15h30 Départ de la Procession du Voile dans la ville en l'honneur de la Vierge Marie

16h30 Arrivée en la cathédrale Notre-Dame

Consécration de la France à Marie

Vêpres et salut solennel du Saint Sacrement

Vénération du Voile

Consécration des enfants à Notre-Dame de Chartres

Beaucoup de parents et de grands-parents aiment consacrer leurs enfants et leurs petits-enfants à Notre-Dame de Chartres, soit avant ou après la naissance. Ils veulent ainsi les mettre sous la protection de la Sainte Vierge afin qu'elle leur obtienne la conservation de la vie et de la santé et surtout de ressembler toujours plus à son Fils, Jésus-Christ. Pour la consécration des enfants, vous pouvez vous adresser au prêtre d'accueil ou au secrétariat de la cathédrale.

Secrétariat de la cathédrale

16, cloître Notre-Dame 28000 Chartres

Tél : 02 37 21 59 08

Courriel : cathedrale@diocesechartres.com

Voeu de consécration de la France à Notre Dame de l'Assomption

« Le roi de France, Louis XIII, pour proclamer sa reconnaissance ainsi que celle de tout son royaume à Marie après la naissance d'un héritier - le futur Louis XIV - et pour lui prouver sa confiance absolue, formule un voeu de consécration de lui-même, de sa famille et de la France, à Notre Dame de l'Assomption.

Ce voeu a été publié sous la forme de l'édit du 10 février 1638 et prononcé le 15 août 1638. »

En voici le texte intégral :

« Dieu qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes de la terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial et de notre personne et de notre Etat, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne, sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté, que d'accidents qui nous pouvaient perdre.

Lorsque nous sommes entrés au gouvernement de cette couronne, la faiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité ; mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause, que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicious desseins. En divers autres temps, l'artifice des hommes et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour notre couronne que préjudiciables au repos de notre maison, il lui a plu en détourner le mal avec autant de douceur que de justice. La rébellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'Etat, qui n'avait d'autre but que de partager notre autorité, il s'est servi de nous pour en abattre l'orgueil, et a permis que nous ayons relevé ses saints autels en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avait ôté les marques.

Quand nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablis en la possession de leurs Etats dont ils avaient été dépouillés. Si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne, se sont ralliées pour conspirer sa ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins pour faire voir à toutes les nations que, comme sa providence a fondé cet Etat, sa bonté le conserve et sa puissance le défend.

Prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et nos sujets

Tant de grâces si évidentes font que pour n'en différer pas la reconnaissance, sans attendre la paix, qui nous viendra de la même main dont nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis, nous avons cru être obligés, nous prosternant aux pieds de sa majesté divine que nous adorons en trois personnes, à ceux de la Sainte Vierge et de la sacrée croix, où nous vénérons l'accomplissement des mystères de notre rédemption par la vie et la mort du Fils de Dieu en notre chair, de nous consacrer à la grandeur de Dieu par son Fils abaissé jusqu'à nous et à ce Fils par sa Mère élevée jusqu'à lui ; en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et tous nos sujets pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte Trinité, par son intercession et de toute la cour céleste par son autorité et exemple, nos mains n'étant pas assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même, nous croyons que celles qui ont été dignes de le porter, les rendront hosties agréables et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ces bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces.

A ces causes, nous avons déclaré et déclarons que prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre le fléau de la guerre, ou jouisse de la douceur de la paix que nous demandons à Dieu de tout notre coeur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire. Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'Eglise cathédrale de Paris avec une image de la Vierge qui tienne en ses bras celle de son précieux Fils descendu de la Croix et où nous serons représentés aux pieds du Fils et de la Mère comme leur offrant notre couronne et notre sceptre.

Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leur diocèse

Nous admonestons le sieur archevêque de Paris et néanmoins lui enjoignons que tous les ans le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'messe qui se dira en son Eglise cathédrale et qu'après les vêpres du dit jour, il soit fait une procession en la dite Eglise à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareille cérémonie que celle qui s'observe aux processions générales les plus solennelles ; ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises tant paroissiales que celles des monastères de la dite ville et faubourgs et en toutes les villes, bourgs et villages du dit diocèse de Paris.

Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leur diocèse ; entendant qu'à la dite cérémonie les Cours de Parlement et autres compagnies souveraines et les principaux officiers de ville y soient présents ; et d'autant qu'il y a plusieurs épiscopales qui ne sont pas dédiées à la Vierge, nous exhortons les dits archevêques et évêques en ce cas de lui dédier la principale chapelle des dites Eglises pour y être faite la dite cérémonie et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre et d'admonester tous nos Peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection afin que sous une si puissante patronne notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse largement d'une bonne paix ; que Dieu y soit servi et révérendé si saintement à la dernière fin pour laquelle nous avons été créés ; car tel est notre plaisir. »

Louis

par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre

Fête nationale de l'Assomption à Chartres

Lors de la proclamation du voeu de Louis XIII, la Reine Anne d'Autriche son épouse, est enceinte depuis deux mois. Le 5 septembre 1638, elle accouche d'un garçon que l'on prénomme Louis-Dieudonné et qui deviendra Louis XIV. Quant à la fête de l'Assomption, le 15 août, elle est officiellement, depuis le voeu de Louis XIII, une fête nationale française.

Source :

[Marie de Nazareth Voeu de Louis XIII](#)